L'Autorité de la concurrence autorise l'acquisition du groupe Altaïr par la société Eurazeo

Publié le 22 janvier 2021

La société Eurazeo a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de reprise du groupe Altaïr par l'acquisition de 100 % de ses titres.

Les parties à l'opération

La société Eurazeo est la filiale d'Eurazeo S.E., société mère d'un groupe d'investissement mondial. Le portefeuille d'Eurazeo comprend environ 430 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, telles que la société Seqens, fournisseur de produits chimiques.

Le groupe Altaïr fabrique et commercialise des produits d'entretien ménager (sous la marque Starwax), des produits de lessive (sous la marque Oro), des produits pour le nettoyage de la vaisselle (sous la marque Mistol), des produits insecticides (sous les marques Kapo et Oro) et des produits de réparation et de rénovation multi-matériaux (sous la marque Sinto).

L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Considérant que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence, l'Autorité a autorisé l'opération sans conditions.

> Le texte intégral de la décision 21-DCC-14 sera publié prochainement sur le site Internet de l'Autorité